

## COMMUNIQUÉ

---

### Rentrée scolaire 2023 : inscriptions et permanences

**Pour les enfants faisant leur première rentrée scolaire en septembre 2023 dans l'un des 11 groupes scolaires publics de Rezé, les inscriptions sont ouvertes depuis le 9 janvier 2023. Des permanences sont également organisées au Château.**

Les familles souhaitant inscrire leur enfant dans une école publique doivent faire une demande d'inscription auprès de la direction éducation-jeunesse-centres socioculturels. Cette inscription, en mairie, est obligatoire et se fait sur rendez-vous en se connectant sur la page « Inscrire son enfant à l'école. Elle permet de définir le groupe scolaire dont dépend l'enfant : chaque groupe est rattaché à un périmètre scolaire spécifique déterminé par délibération du conseil municipal.

Sont concernés :

- › Les enfants nés en 2020
- › Les familles arrivant à Rezé
- › Les familles ayant déménagé sur un nouveau périmètre scolaire et souhaitant inscrire leur enfant dans l'école de leur secteur

#### **Permanences d'inscriptions au Château**

Pour les élèves intégrant les écoles du Château (Pauline-Roland et Château-Sud), des permanences seront ouvertes sans inscription les jeudis 26 janvier, 2 février, 9 et 16 mars de 9h30 à 12h30 à la Maison des services, place François-Mitterrand.


Les parents doivent se munir des justificatifs suivants :

- › Livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant
- › Justificatif de domicile de moins de 3 mois sur Rezé
- › Carnet de santé de l'enfant
- › Attestation de quotient familial Caisse d'allocations familiales (CAF)

**Pour plus d'infos :** Direction éducation-jeunesse-centres socioculturels - 02 40 84 42 90 - [education@mairie-reze.fr](mailto:education@mairie-reze.fr)

---

#### **Contact presse**

Charlotte Seignard | 02 40 84 43 53 - 06 69 55 66 33 | [charlotte.seignard@mairie-reze.fr](mailto:charlotte.seignard@mairie-reze.fr)  
[@VilleReze](https://twitter.com/VilleReze)  - [www.reze.fr/presse/](http://www.reze.fr/presse/)